

COMMUNE D'AVEIZE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2025 à 20h30

Liste des délibérations prises au cours de cette séance

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales Le Conseil Municipal d'Aveize, qui s'est réuni le 20 Mars 2025 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BONNIER, Maire a pris les décisions suivantes :

N° de la délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
2025-03-01	Approbation du compte de gestion du budget zone artisanale - exercice 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-03-02	Approbation du compte de gestion du budget commerce multi services -exercice 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-03-03	Approbation du compte de gestion du budget communal principal -exercice 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-03-04	Approbation du compte administratif du Budget Zone Artisanale année 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-03-05	Approbation du compte administratif du Budget Commerce Multi Services année 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-03-06	Approbation du compte administratif du Budget Communal Principal année 2024	Approuvée à l'unanimité
2025-03-07	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget Zone Artisanale	Approuvée à l'unanimité
2025-03-08	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget Commerce Multi Services	Approuvée à l'unanimité
2025-03-09	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget Communal Principal	Approuvée à l'unanimité

2025-03-10	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-03-11	Vote du Budget primitif du budget Zone Artisanale année 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-03-12	Vote du Budget primitif du budget Commerce Multi Services année 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-03-13	Vote du Budget primitif du budget Communal Principal année 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-03-14	Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57	Approuvée à l'unanimité
2025-03-15	Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage avec le Comité Départemental de la randonnée Pédestre	Approuvée à l'unanimité

La délibération a été mise à la disposition du public en Mairie à compter du 25/03/2025

Le Maire, Michel BONNIER.

Mise en ligne sur le site Internet le 26/03/2025 Affichée le 26/03/2025